



LE SYNDICALISME AUJOURD'HUI

? Qui est concerné par le syndicalisme ?

Tous les salariés, c'est-à-dire, toutes celles et tous ceux qui perçoivent un salaire en contrepartie de leur travail.

? Et ceux qui sont au chômage ?

Les chômeurs restent des salariés; ils sont, il faut le souhaiter, privés temporairement d'emploi, mais pas de droits; c'est d'ailleurs le syndicat qui les représente tant auprès des autorités ministérielles, que des organismes sociaux.

? et les jeunes ...

Après leurs études, les jeunes recherchent généralement un premier emploi salarié. Dans cette phase déterminante pour leur avenir

le syndicat est là pour les aider à conclure un vrai contrat de travail.

Courriel : fojeunes@force-ouvriere.fr

? En fait, c'est la solidarité entre tous les salariés...

Oui, le syndicalisme c'est la solidarité entre tous les salariés, quelles que soient leur situation, leur secteur d'activité, leur qualification et leur âge.

? Cadre et ouvrier même combat ?

Le syndicat est pour tous: ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres. Tous ont des intérêts communs, y compris les salariés au chômage.

? Pourtant les revendications des uns ne sont pas toujours celles des autres...

C'est vrai. Aussi, les revendications catégorielles sont déterminées dans les différents secteurs professionnels par les intéressés, de sorte que cela ne porte pas préjudice aux autres.

C'est ça la solidarité!

FO

CENTRE DE FORMATION DE MILITANTS SYNDICALISTES



qui organise les sessions de formation.

1:24 / 1:59



? Comment mettre cette solidarité en action ?

Ensemble dans un syndicat, afin d'échapper au jeu du patronat qui nous oppose les uns aux autres et licencie les uns comme les autres.

? Ce n'est pas aller un peu loin ?

Même si l'affirmation peut choquer certains, la question ne se pose même pas. En bas ou en haut de l'échelle, l'aspect humain s'écarte au profit des intérêts financiers. La preuve, plus une entreprise licencie, plus sa cote monte en Bourse...



? Revenons au syndicat quelle est sa force ?

Celle que lui donnent le nombre et la détermination des adhérents et des militants. Mais une force, c'est comme la forme, ça s'entretient ; en matière syndicale il faut toujours plus d'adhérents informés et formés, pour obtenir de nouvelles avancées et garanties sociales.

? Pourquoi les salariés ne sont-ils pas tous syndiqués ?

Certains pensent qu'ils sont assez forts pour se défendre tout seul, d'autres comptent ouverts ou non sur les syndiqués, ne font rien... et critiquent. Mais, il faut ajouter que des syndicats sont sortis de leur rôle. Marqués politiquement ou trop "arrangeants", ils ont sacrifié leur indépendance, et, en même temps, une part de crédibilité et d'efficacité du syndicalisme.



? Un vrai syndicat est donc indispensable ?

Ca ne fait aucun doute !

Regardez autour de vous, de regroupements en réorganisations, les entreprises deviennent de plus en plus fortes. Il en est de même dans la Fonction publique et le secteur public où la "privatisation" est à l'œuvre. Le moyen de se regrouper pour les salariés, c'est le syndicat.

Le poids d'un vrai syndicat (indépendant) rééquilibre les forces en présence et vous permet ainsi de négocier d'égal à égal, afin d'obtenir ce que vous n'obtiendrez jamais seul.

C'est votre force et c'est la seule !

Une dernière chose... on vous a fait croire pendant longtemps qu'adhérer à un syndicat était dangereux pour votre emploi ou votre carrière.

C'est faux !

Des millions de personnes ont perdu leur emploi et vu leur carrière se briser, pourtant la majorité d'entre elles n'était pas syndiquée...

Les congrès



FO C'EST QUOI ?



Depuis plus de
70 ans aux côtés
des salariés



Plus de **3000 adhérents**
dans le Morbihan



Plus de **90%**
de dossiers traités



Réponse en moins
de **48H**



Aide juridique
des travailleurs
et des consommateurs



Accompagnement
de l'**handicap**
au travail

FO est un **syndicat** qui puise son origine dans la première Confédération interprofessionnelle, créée à Limoges en 1895, qui se nommait : Confédération Générale du Travail. Cette "CGT", à l'époque, avait pour seul objet, la défense des intérêts des salariés. Par la suite, ce syndicat a subi l'influence politique des communistes, qui provoqua plusieurs scissions. Tous ceux qui étaient attachés à l'indépendance syndicale condamnèrent et refusèrent la politisation de la CGT et sa soumission au Parti Communiste Français. C'est alors, par conviction, qu'ils créèrent (**avril 1948**) la Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIERE** (CGT-FO).

Mais pourquoi avoir conservé le sigle CGT ? Bien sûr, par fidélité à l'idéal de liberté et d'indépendance syndicale, qui était à l'origine de la création du mouvement syndical interprofessionnel, mais aussi pour garder ses racines et continuer le véritable syndicalisme indépendant. Aujourd'hui FO - historiquement et juridiquement la CGTFO - est le seul syndicat français libre et indépendant à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

C'est sa force, c'est votre force.

QUE PEUT FO POUR VOUS ?

➤ Dans votre entreprise

FO est représenté partout en France (**15000 implantations**). Si ce n'est pas encore le cas dans votre entreprise ou administration, il existe une représentation dans votre ville ou votre département. Vous avez une difficulté, FO intervient pour vous conseiller et vous aider individuellement ou collectivement.

Négociation ou conflit, FO met chaque fois son poids dans la balance.

Une seule ligne de conduite : vos droits doivent être reconnus et vos revendications entendues et défendues.

➤ Dans votre secteur d'activité

FO est représenté dans toutes les professions, chacune de vos revendications est donc défendue par des négociateurs qui connaissent vos conditions de travail.

➤ Sur un plan général

FO a toujours participé, voire provoqué, toutes les grandes négociations sociales qui sont à l'origine de nombreuses avancées déterminantes : congés payés, retraites complémentaires, assurance chômage, formation professionnelle, etc. Dans tous ces domaines les responsables FO sont reconnus comme des "experts". Parfois certains reprochent à FO son intransigeance ; pourtant il n'y a pas à transiger, ni avec le patronat ni avec le gouvernement, sur l'amélioration du niveau de vie de tous ceux qui travaillent pour accroître la richesse du pays. Toutefois, en démocratie, on peut et on doit rechercher le compromis sans pour autant tomber dans la compromission, c'est le but de la libre négociation syndicat-patronat (contrat collectif) que FO préconise.

➤ Au plan européen et international

Aujourd'hui, l'internationalisation des échanges est totale et permanente, la situation de chaque salarié est complètement dépendante de choix industriels, commerciaux et économiques à l'échelle de la planète (c'est la mondialisation) ; plus encore qu'à leur création les instances syndicales européennes et internationales sont donc indispensables pour défendre les intérêts spécifiques des salariés. FO s'y emploie avec vigueur au sein de la Confédération Européenne des Syndicats (53 millions d'adhérents) et de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (125 millions d'adhérents).

POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS DE SALARIES

➤ Droit du travail

Convention collective, Code du travail, contrat de travail, statuts particuliers, salaires, horaires, congés, hygiène et sécurité, droits des handicapés, discrimination, harcèlement moral et sexuel, Médecine du travail, etc. Dans tous ces domaines FO est en mesure de renseigner, de vérifier, de préciser, d'orienter, de conseiller tous les salariés qui le souhaitent.

➤ Protection sociale

Sécurité sociale, allocations familiales, caisses de retraites, ASSEDIC, ANPE, AFPA, Formation professionnelle, etc., FO a des administrateurs dans tous les organismes sociaux qui peuvent vous expliquer les démarches à engager, suivre un dossier urgent, faire corriger de possibles erreurs, etc.

Important : Chaque adhérent(e) FO, du secteur privé comme public, à jour de ses cotisations, bénéficie d'une assurance "Protection juridique vie professionnelle". Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.

➤ Prud'hommes

En cas de besoin FO peut vous aider à saisir le Conseil de Prud'hommes; FO a des élus Conseillers prud'hommes dans toutes les sections. Indépendamment de cette possibilité, des défenseurs syndicaux peuvent, sous certaines conditions, assurer votre défense.

➤ Dans la vie quotidienne

FO peut vous informer, vous conseiller et vous aider :

- dans le cas de litiges liés à la consommation, à travers l'association FO consommateur (AFOC);
- dans la recherche d'un logement social (1% logement);
- dans l'établissement de votre déclaration de revenus;
- etc.

Important : Chaque adhérent(e) FO, à jour de ses cotisations, est assuré(e) en cas d'accident corporel dans le cadre de son activité syndicale.

A QUOI ENGAGE L'ADHESION A FO ?

Que vous ayez un emploi ou non, à vous de choisir ce que vous voulez faire.

- **Adhérer** : vous ajoutez une voix (liberté de parole) à la voix de votre syndicat, vous lui donnez plus de force, ce qui est déjà un acte significatif et responsable.
- **Militer** : vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Votre vie se remplit, vous avez le sentiment fondé d'être utile, de ne plus subir.
- **Assurer des responsabilités** : vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndiqués reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent. De délégué du personnel à délégué syndical, de Secrétaire de syndicat à Secrétaire départemental, de Conseiller prud'homme à Administrateur d'un organisme social etc; elles ne manquent pas... Il faut savoir que tous les salariés ayant des responsabilités syndicales ont droit à une formation syndicale de 12 jours par an. C'est la loi.

? Quelles sont vos obligations ?

Hormis payer ses cotisations: être solidaire avec tous les adhérents FO et participer au fonctionnement démocratique du syndicat, où les décisions sont prises en assemblées, à la majorité. Toutes les opinions peuvent s'exprimer et toutes les voix sont égales.

? Combien coûte l'adhésion à FO ?

Environ 1 heure de salaire par mois; ainsi chacun cotise selon ses moyens. Des taux de cotisations particuliers sont prévus pour ceux qui sont au chômage, à la retraite ou qui travaillent à temps partiel.

? Comment régler la cotisation à FO ?

Comme vous voulez : par mois, par trimestre ou par an ; selon la décision prise par les syndiqués au sein de leur syndicat. Nous recommandons vivement, pour des raisons de commodités, le prélèvement automatique. A noter que chaque adhérent FO reçoit gratuitement la plupart des publications syndicales d'information, et que les cotisations syndicales sont, pour 66% déductibles des impôts.


? Est-ce qu'on reste libre à FO ?

Vous adhérez quand vous le voulez et vous cessez d'adhérer et de cotiser quand vous le voulez.

? Où vous renseigner pour adhérer à FO ?

Auprès de la personne qui vous a remis cette brochure, du responsable FO de votre entreprise ou de la représentation locale FO en consultant le site Internet: <https://www.fo-56.fr>

ON EN PARLE?

CONTACT 

ADHÉRER 

CONTACT

Pierrick Simon

Secrétaire Général de l'Union Départemental
FO 56 :



06 32 84 24 45



ud-cgtfo-56@wanadoo.fr

HORAIRE

Du Lundi au Vendredi

De 9H00 à 12H30
et de 13H30 à 17H30